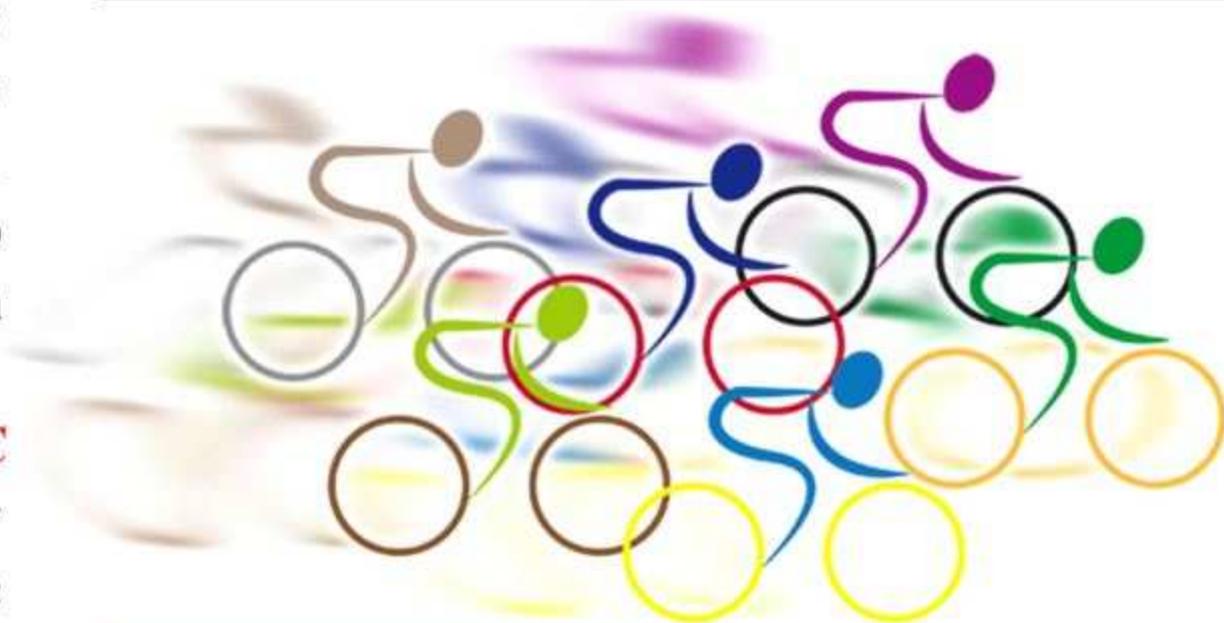




COMPTE RENDU DU 16 AVRIL 2018



Clubs Présents:

TRINITE – CAVIGAL - SPINTER NICE - CARROS
SLVENCE – VSBIOT – UCGRASSE - OCCA
PEGOMAS

Prochaine Réunion:

Lundi 23 avril 2018 chez Dominique
Xiberras Art de la Déco 265 route de
la Baronne à Saint Jeannet

1. Les épreuves d'hier :

Contre la montre du col de Vence : 50 engagés, bonne organisation avec une belle remise des prix. Il est à déplorer l'absence totale de minimes et cadets alors qu'une course spéciale leur était destinée.

La question se pose de savoir où sont les minimes et cadets et comment les attirer sur nos courses.

A réfléchir à la possibilité de faire courir les minimes avec les 5^{ème} catégories et les cadets avec les 4^{ème} catégories.

2. Les épreuves de demain

Championnat inter régions dimanche 22 avril à Antibes : dossards au stade 300 mètres avant la ligne à partir de 7h30.

3 courses : juniors-espoirs-seniors 11 tours de 7.2 kms départ 9h

Vétérans-super vétérans-anciens 9 tours départ 9h05

Minimes 3 tours

Cadets et féminines 6 tours départ 9h10

Seuls les coureurs FSGT sont admis au championnat excepté dans la catégorie minimes et cadets où les licenciés d'autres fédérations sont acceptés.

Cette épreuve sera la première manche du challenge FSGT/FFC minimes et cadets avec remise du maillot.

CLM par équipe du Magnan du 29 avril : Pierre fait la proposition de remettre à l'ordre du jour le championnat départemental contre la montre par équipe qui existait il y a longtemps. Les clubs présents adhèrent à cette idée.

Cette épreuve servira donc de championnat départemental de contre la montre par équipe. Les coureurs peuvent s'engager soit dans la même catégorie d'âge, soit faire une équipe avec des âges différents. L'équipe championne sera celle qui aura réalisé le meilleur temps peu importe la catégorie.

Pour cette année il n'y aura pas de maillot, nous verrons l'année prochaine selon le succès de l'épreuve.

Pour les coureurs qui veulent participer au championnat fédéral national contre la montre, cette épreuve est obligatoire et compte pour participation championnat en plus des 12 courses en cas de double licence.

Nice Saorge du 10 mai: la question se pose de savoir si la course des minimes et cadets est maintenue.

Après débat, les membres présents pensent qu'il faut maintenir les courses des jeunes le plus possible et demander aux clubs qui ont des jeunes de les inciter à venir courir, d'autant plus que la FSGT accepte sans restriction les licenciés minimes et cadets FFC.

3.Infos/ débats

Il est rappelé le manque cruel de bénévoles pour venir renforcer l'équipe en place aux dossards et aux arrivées.

Pour les pistes cela sera très compliqué Pierre travaillant une semaine sur deux le soir et Christiane terminant le travail tard.

Pour info : la prestation qui a été faite sur le grand Fondo de Nice a été réglée par le Sprinter de Nice à la commission. Cette argent va servir à acheter un écran plus grand pour voir les classements en direct sans toucher à l'argent des coureurs qui sert à organiser.

4.Les sanctions /amendes

Le coureur Bruguier de Hyeres doit toujours les 6 euros de l'engagement de Tanneron
Les coureurs Le Mailloux CCCagnes, Lanois, OCCA, Fatone Italie et Espin UCG doivent régler leur 6 euros d'engagement et non participation à l'épreuve.

5.Changement de catégorie

Aucune

En fin de réunion les membres présents remercient Robert Oddoart et le SLVence pour leur accueil chaleureux.